

# RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi<sup>e</sup> Colloque international de l'Aidelf  
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

# Les relations intergénérationnelles : enjeux démographiques

Catherine BONVALET

INED

## Introduction

Pourquoi traiter des relations intergénérationnelles ici. Traditionnellement la démographie s'intéresse à la famille à travers la nuptialité, la fécondité, la divortialité et l'évolution des structures familiales. C'est-à-dire la famille au sens du ménage. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années que ce thème émerge réellement. Les colloques de l'Aidelf consacrés à la famille reflètent d'ailleurs cette évolution. En 1984, à Genève, justement, le colloque *les familles d'aujourd'hui* n'accorde qu'une toute petite place aux relations intergénérationnelles avec une seule communication. Les préoccupations de l'époque sont l'évolution de la fécondité, l'apparition de nouvelles formes familiales, cohabitation, familles monoparentales ..., 10 ans plus tard, le thème des relations intergénérationnelles apparaît dans le titre même du colloque « *Ménages, familles, parentèle et solidarités dans les populations méditerranéennes* » et une séance entière y est consacrée ... En 2000, à Byblos, de nouveau, une séance est consacrée aux relations familiales à travers les conséquences de *vivre plus longtemps, avoir moins d'enfant* sur le réseau de parenté et la sociabilité. Aujourd'hui, les liens familiaux sont reconnus au point d'être l'objet même du colloque. L'évolution des problématiques visibles à travers les colloques de l'AIDELF depuis 1984 reflète le développement de tout un champ de recherche en sociologie, démographie, mais également en économie et en gérontologie.

## 1. Les recherches sur la famille

Pourquoi une telle évolution des recherches ? Bien sûr, il y a l'urgence liée au contexte démographique avec le vieillissement de la population au Nord et bientôt au Sud l'accélération des migrations internationales, la montée de la pauvreté. Mais cette redécouverte des liens intergénérationnelles s'est produite bien avant à la fin des années 1990. En fait, depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, la famille a suscité de nombreuses recherches en raison des conséquences de l'industrialisation et l'urbanisation sur son évolution. Tocqueville est parmi l'un des premiers à élaborer une sociologie des relations familiales. D'après lui, en Amérique l'appauvrissement des relations entre les générations caractérise la famille et en particulier l'affaiblissement des liens de parenté. Dans la lignée de Tocqueville, Durkheim constate lui aussi l'autonomie de la famille conjugale vis-à-vis de la parenté, c'est-à-dire des générations antérieures.

Cependant c'est la thèse du sociologue Talcott Parsons dans les années 1950 qui a eu le plus d'influence dans le domaine de la famille étendue. Comme Engels, Marx, Tocqueville, Comte et Durkheim « qui conçoivent l'organisation domestique comme une variable dépendante de la structure sociale, Parsons soutient que l'institution familiale a été transformée par la révolution industrielle » (Cichelli-Pugeault et Cichelli, 1998). Selon cette théorie, le processus de modernisation induit la transformation de la famille patriarcale vers la famille nucléaire. Libéré de ses liens de parenté, cette famille constitue le modèle le mieux adapté à la société industrielle.

D'après Marc Pilon et Kokou Vignikin, pendant longtemps cette vision de la famille déconnectée de son réseau de parenté a constitué le paradigme des recherches sur les ménages et la famille dans les pays en développement notamment en Afrique. Au moment de l'indépendance, la nucléarisation de la famille et l'affaiblissement des familles traditionnelles ont été vu comme un des moyens de la modernisation des pays africains.

*Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques*, Actes du XVIème colloque de l'AIDELF,

Genève 21-24 Juin 2010, Association Internationale des Démographes de Langue Française, ISBN : 978-2-9521220-3-0

La thèse de Parsons a suscité de nombreuses controverses et donné naissance à toute une série de travaux et d'enquêtes à partir de la fin des années 1950. Très rapidement, les sociologues américains vont réfuter la thèse de Parsons et montrer que la famille nucléaire a conservé des liens avec les familles d'origine. Curieusement en Europe, ce sont les sociologues urbains Peter Willmott et Michael Young qui étudiant les quartiers de Londres en 1957 vont redécouvrir la force des liens familiaux, en particulier les liens mère-fille. C'est également ce que constateront Chombard de Lauwe en France et Jean Rémy en Belgique. De leur côté, les historiens avec Peter Laslett vont eux aussi remettre en question la thèse de Parsons en montrant que l'histoire de la famille ne suit pas un déterminisme simple allant, sous l'effet de l'industrialisation et de l'urbanisation, de la famille patriarcale à la famille nucléaire, cette dernière coexistant depuis longtemps dans le Nord de l'Europe avec d'autres formes familiales.

Les années 1970-1980 constituent une nouvelle étape dans l'histoire des recherches sur les relations intergénérationnelles. D'après Louis Roussel, la focalisation des recherches sur la famille nucléaire des années 1950-1960 s'explique par le succès de ce modèle « *qui rendait en somme sans objet l'étude des relations entre parents et enfants mariés* » (Roussel, 1976). Dans les années 1970, se produit un brusque réveil, notamment en France. En effet, deux éléments nouveaux vont peser en faveur de l'étude des réseaux de solidarité : la contestation des jeunes, visible depuis les événements de mai 1968 qui pourrait remettre en cause les phénomènes de transmission des valeurs entre générations et l'allongement de la vie qui modifie les conditions de transmission patrimoniale. On observe ainsi un certain rattrapage des travaux concernant les thèmes sur les réseaux, traités auparavant par les chercheurs des pays anglo-saxons. Les travaux d'Agnès Pitrou, les enquêtes de Louis Roussel et de Catherine Gokalp marquent un moment décisif dans l'évolution des recherches sur l'entraide. Dans leur prolongement, des recherches seront menées en Suisse, en Belgique au Luxembourg et au Canada. Un réseau de chercheurs se constitue ainsi qui marquera la sociologie de la famille francophone et dont on verra les apports dans les années 1990 ... C'est en effet au cours de la troisième période à partir des années 1990 que commence à se poser la question de l'impact des changements sociodémographiques sur les relations familiales dans un contexte de remise en cause des États providence et des effets de la crise économique que traversent les sociétés occidentales. Durant les années 1990, les recherches sur la famille étendue se sont multipliées. Il s'agissait alors de vérifier si les mutations familiales qui traduisaient un mouvement d'ensemble vers la privatisation n'affaiblissaient pas les liens intergénérationnels. De grandes enquêtes sont menées à partir des années 1990, en France à l'INED, la CNAV, l'INSEE en Suisse avec l'équipe de Kellerhals, en Belgique avec Bernadette Badwin-Legros et au Canada avec Renée Dandurand et Françoise Oulette, ainsi que Jacques Godbout et Johane Charbonneau.

Mais cette entrée en force du thème des relations intergénérationnelles dépassent largement le champ de la sociologie et de la démographie. Parallèlement se développent de nombreuses recherches en gérontologie, en économie et en sociologie de la santé notamment dans les pays anglo-saxons. Ainsi, les nouvelles générations de recherche sur la famille s'attachent-elles à mieux comprendre comment les changements majeurs des systèmes de protection sociale modifient les solidarités à l'intérieur des familles. Est-ce qu'un État-Providence fort avec des transferts publics importants détériore le système d'entraide familiale et affaiblit les solidarités intergénérationnelles ? La réponse à cette question, loin d'être évidente. D'un côté, on trouve des chercheurs notamment les économistes qui suggèrent que l'État providence dilue les obligations familiales. De l'autre côté, certains chercheurs comme Claudine Attias-Donfut et Sarah Arber estiment que les transferts publics complètent l'entraide familiale.

Depuis une quinzaine d'années, le vieillissement de la population lié à la baisse de la fécondité et l'allongement de la vie suscitent de profondes inquiétudes aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud dont le vieillissement interviendra au cours des prochaines

décennies. Pour les premiers, ces interrogations portent essentiellement sur l'équilibre des systèmes de retraites, la prise en charge des personnes dépendantes, pour les seconds sur les rapports entre générations, la place des aînés, le confiage des enfants, le sens des échanges intergénérationnels.

On assiste alors à un développement considérable des recherches démographiques sur les relations intergénérationnelles dans les pays du Nord avec les recherches européennes comme Félicie avec l'équipe de Joëlle Gaymu et les grandes enquêtes GGS, OASIS, SHARE. On assiste également à une mobilisation de la communauté des démographes dans les pays du Sud comme en témoignent les récentes publications de Marc Pilon, Kokou Vignikin et Philippe Antoine.

Il me serait impossible d'aborder dans le cadre de cette conférence tous les avancées de la recherche démographique effectuées depuis une dizaine d'années. Aussi plutôt que de pointer ces acquis dont nous aurons la restitution au cours du colloque, j'aimerais revenir sur la spécificité des relations intergénérationnelles.

## 2. La spécificité du lien intergénérationnel et sa mesure

En effet, si les recherches dans les pays du Nord ont mis en évidence la persistance des liens intergénérationnels. Il est évident que « quelque chose circule qui varie en intensité, en durée, en contenu même au sein des autres réseaux de sociabilité ». Mais comme l'écrit Agnès Pitrou, en 2002, « ce quelque chose demande à être précisé. Quel est la nature du lien ? Quel rapport ce quelque chose a avec la vie et la survie du groupe ? Quels en sont ses contenus biens, services, expressions affectives, éléments symboliques ? D'où proviennent le système de normes qui régle les acteurs, le fonctionnement de la circulation et les types d'échange ? ».

Les principes qui régissent le réseau des échanges, son contenu, son fondement varie essentiellement dans le temps et dans l'espace en particulier selon le contexte économique, culturel, politique et social c'est-à-dire selon le type de société. Pour comprendre l'importance des relations de parenté dans les sociétés du Nord et du Sud, il faut revenir à la spécificité du lien intergénérationnel mettant en jeu trois générations, avec des relations dit hors marché, régie par des normes implicites et traversées par des rapports de genre et de pouvoir.

### 2.1. Un jeu entre trois générations

Au sein du groupe de parenté, les relations seraient liés à une sorte de contrat tacite venant de la conscience d'une dépendance mutuelle et d'une inscription dans la lignée correspondant à la transposition de la thèse de Léon Bourgeois sur la solidarité entre générations dans une même société. En effet, les individus sont confrontés à l'énigme des trois générations pour reprendre l'expression de Béatrix Le Witta : « *Ce lien qui, en amont, fait de nous un fils, en aval un père, est indéfectible* »<sup>1</sup>. Il s'agit donc d'un échange entre générations qui se joue non seulement tout au long de la vie, mais sur plusieurs générations selon le concept de réciprocité indirecte de l'anthropologie maussienne ; les individus s'acquittant de la dette envers leurs propres parents à travers leurs enfants et n'escomptent pas de retour, mais s'attendent à ce que leurs enfants fassent de même avec leurs propres enfants. Car, contrairement aux thèses de Durkheim sur la fin de l'héritage, le désir de transmission reste très fort, car comme il le reconnaît, « l'individu n'est pas pour lui-même une fin suffisante ».

Donner, recevoir, rendre sont des actes totalement liés qui s'effectuent tout au long de la vie selon des logiques parfois contradictoires principes d'égalité qui l'emporte en matière d'héritage, principes des besoins qui concerne les services et les aides, principes de réciprocité « je donne à mes enfants dans l'espoir qu'ils me donneront lorsque je serai vieux. », principes

---

<sup>1</sup> Cité par Béatrix Le Witta en introduction de son chapitre « L'énigme des trois générations » du livre édité par Martine Segalen, *Jeux de famille*, 1991, p 209.

que l'on trouve dans les pays sans système de retraite. Chaque individu se situant dans une génération susceptible de donner ou de recevoir, la configuration des flux d'échanges est complexe, d'autant plus qu'il est parfois difficile de repérer l'aidant de l'aidé (hébergement ...).

Néanmoins, dans les pays avec des systèmes de protection sociale avancés, on peut constater l'existence d'un modèle « typique » de transferts entre les générations (Ortalda, 2001 ; Arrondel, 2003). L'aide *en temps* provient plutôt de la génération des adultes enfants (souvent la génération « pivot » de 50-64 ans) en direction de leurs parents âgés, ou en direction des petits-enfants. À l'opposé de l'aide en temps qui peut circuler dans deux directions (ascendante et descendante) l'aide *financière* va quasi exclusivement dans une direction descendante, des parents aux enfants, quelles que soient les générations.

Dans les pays avec des systèmes de protection sociale pas ou peu développés, le volume d'aides en temps qui circule dans ces deux sens peut être considérable (garde petits-enfants, aide domestique ...) tandis que des transferts financiers importants peuvent être faits par les enfants adultes à leurs parents pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins. En fait, le circuit des échanges est fortement influencé à la fois par la richesse des familles et le décalage entre générations « riches » et générations « pauvres » au sein de la famille, et le type de protection sociale.

Mais ce jeu à trois générations a été profondément transformé par les évolutions démographiques. Dans les pays du Nord, l'augmentation de l'espérance de vie s'est traduite par une période de plus en plus longue de coexistence entre deux générations adultes mais aussi de trois générations adultes, renforçant le rôle de la génération pivot pris en état entre des parents très âgés et des enfants adultes touchés par la crise. Ce jeu de générations se complique encore dans le cas des familles recomposées multipliant les ascendants et les descendants. Dans les pays du Sud, on constate ce même allongement de la co-existence des générations. Toutefois, en Afrique et en Asie la mortalité liée au Sida qui frappe les adultes entraîne un effacement de la génération intermédiaire avec de plus en plus une prise en charge des jeunes enfants par les grands-parents.

## 2.2. Des relations hors marché comme disent les économistes.

Une des caractéristiques des relations intergénérationnelles en particulier les relations d'entraide, c'est qu'elles sont présentées comme exclues du marché. Les logiques solidaires d'après Mauss s'opposent aux logiques marchandes. On a affaire à « un anti-marché » selon André Masson. Les solidarités familiales ne font pas l'objet d'un contrat, ce qui peut devenir source de conflit.

L'aide est gratuite apparemment car elle se situe dans un système d'échange et la réciprocité est considéré comme acquise. Mais cette gratuité pose problème car elle fait du bénéficiaire « un obligé » vis-à-vis de son donateur. L'échange marchand est motivé par l'intérêt immédiat alors que l'échange réciproque fait intervenir une combinaison subtile de sentiments d'émotions de contraintes intériorisées et de motivations plus ou moins intéressés, dans une perspective de long terme.

Le fait que les relations soient hors marché, n'évacue pas pour autant les aspects financiers et patrimoniaux. Les thèses A. Giddens sur l'identité du moi et « la relation pure » qui ont inspiré tout un courant de sociologie de la famille en France avec F. de Singly ont conduit à penser la famille comme uniquement relationnelle dont la véritable fonction serait le soutien à la construction identitaire de l'individu. Cette dimension de la famille, un moment occulté, reste très présente dans les relations intergénérationnelles, en particulier avec la répartition des richesses, le patrimoine ou encore les droits fonciers en Afrique ; elle pose la question des rapports de force au sein des familles entre la génération des grands-parents

détenteur de la richesse et des générations les plus jeunes, rapport qui seront largement abordés dans le cadre des solidarités publiques.

### 2.3. Les relations régies par des normes

La question des motivations de l'aide a beaucoup préoccupé les sociologues, historiens et surtout les économistes. La solidarité familiale est d'abord caractérisée par des sentiments et des normes d'obligations dont certaines sont inscrites dans la loi. Mais ces obligations sont avant tout de caractère moral, et cette qualité les distingue des autres relations sociales. D'après Janet Finch, la question en jeu est celle de la « qualité spéciale » de liens de parenté, autrement dit la tendance à aider plus les membres de la famille que d'autres personnes. Les relations entre parents et enfants sont au cœur du système de normes familiales. Et comme des chercheurs anglais et norvégiens l'ont démontré, ce type de comportement est très normatif : « *on attend des enfants adultes qu'ils aident leurs parents vieillissants. C'est le concept d'obligation filiale* » que l'on trouve aussi bien dans les pays du Nord comme l'a montré Svein Olaf Daatland que dans les pays du Sud.

Avec le processus d'individualisation où l'accent est mis sur l'autonomie et l'élection des proches, l'obligation sera acceptée vis-à-vis de ceux avec qui on a des affinités, mais aussi parce l'obligation est le produit des relations construites au cours de la vie plus que le résultat de normes imposées, l'intensité de l'entraide variant selon la qualité du lien et le temps passé durant la jeunesse (Attias-Donfut). En Afrique, on constate ce même phénomène de sélection des parents susceptibles de bénéficier de la solidarité. Avec les changements liés à la modernité, les normes d'entraide traditionnelles (cohabitation avec parent âgé, circulation des enfants) s'affaiblissent et se transforment avec le passage d'une assistance par principe à une assistance sur demande des personnes élues. Mais comme l'écrit A. Pitrou, cette lecture assimile les actes d'entraide comme le résultat d'un choix librement effectué sans aucune pression morale ou rapport de force. La réalité est plus complexe dans la mesure où les obligations familiales sont des contraintes qui s'imposent différemment aux individus selon leurs ressources, leur sexe, leur position dans la fratrie. Il y a pour reprendre les termes de Jean Kellerhals des frustrés et des comblés. Aussi l'écart entre l'idéal de la modernité et la réalité sociale n'est-il pas sans engendrer des tensions : tensions entre les besoins individuels et les obligations filiales, entre autonomie et solidarité, présentes dans la vie familiale contemporaine.

### 2.4. Les relations intergénérationnelles engagent profondément les rapports de sexe

Ces tensions sont particulièrement fortes pour les femmes qui auraient dû avec le processus d'individualisation accéder à plus de liberté et d'égalité au même titre que les hommes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Ulrich Berck estime que la société n'a jamais été réellement moderne et a conservé une composante féodale<sup>2</sup>. En effet, en dépit des transformations sociologiques, de l'entrée des femmes sur le marché du travail, des comportements très normatifs persistent quant à la répartition<sup>3</sup> des tâches et la prise en charge des personnes âgées. D'ailleurs sur ce dernier point, Walker<sup>3</sup> insiste bien sur le fait que les femmes seraient soumises à une énorme pression normative vis-à-vis de l'aide, pression qui varie selon les milieux (plus grand conformisme dans milieu ouvrier et employés, plus grande flexibilité normative milieux à fort capital culturel). Là aussi, les écarts entre les aspirations des femmes à l'égalité et l'absence de changements dans les pratiques entraînent tout un jeu de

---

<sup>2</sup> Voir le chapitre de Claude Martin « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique », in Debordeaux D. et Strobel P. (dir.), 2002, *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, collection « Droit et société » Maison des Sciences de l'Homme, volume 34, Paris (2002).

<sup>3</sup> Cité par Claude Martin, *op. cit.*

marchandage où existent des conflits d'intérêt, de transactions conscientes et un jeu de négociations plus implicites (Finch, Mason, 1991).

Il s'opère ainsi un partage plus ou moins conflictuel dans lequel la prise en charge des autres enfants et parents incombe sur le plan général plus aux femmes qu'aux hommes. Et dans nombre de pays ce partage est encouragé par la politique sociale (niveau congé parental, aménagements d'horaires, puis aides aux aidants des personnes âgées ...). Ce qui entraîne une différence dans l'orientation du temps entre les hommes et les femmes et lorsque une partie du temps des femmes appartient aux autres, ce temps n'est pas un produit « vendable » sur le marché.

Ce qui explique que les femmes soient les perdantes dans des régimes sociaux où les droits sont liés à la production. C'est la raison pour laquelle les femmes des classes supérieures désireuses de garder du temps « productif » mettent à distance leurs obligations familiales. On assisterait donc à une « masculinisation » des pratiques d'aide des femmes dont les comportements se rapprocheraient des hommes en déléguant (faire faire au lieu de faire). Une autre voie qui est engagée est celle de la reconnaissance de ce travail de caring, enjeu de luttes pour les mouvements féministes en Angleterre et en Amérique du Nord, enjeu pour la reconnaissance du travail effectué mais piège d'une rétribution qui justifierait le désengagement de l'État et qui menacerait le processus de libération des femmes du fardeau des tâches domestiques. Pour reprendre le titre du livre d'Élisabeth Badinter le conflit ne serait pas seulement entre la femme et la mère mais également entre la femme et la fille.

C'est en fait parce qu'il y a trois générations en jeu, qu'il existe des normes plus ou moins implicites, des rapports de sexe et de pouvoir que les relations intergénérationnelles complexes, marquées par l'ambivalence sont des révélateurs de l'existence de groupes familiaux divers qui vont au-delà du ménage et que l'on ne peut appréhender uniquement à partir de l'analyse d'une des six dimensions de la solidarité du modèle de Bengston (Fonctionnelle : aides et services ; associatives : contacts ; affective, Structurelle : proximité géographique, consensuelle, normative).

En revanche, lorsque l'on croise plusieurs de ces dimensions, on voit se dessiner des configurations qui font sens. Il s'agit alors d'évaluer, par ce faisceau d'indicateurs, la force des relations qui unissent les ménages d'une même famille et de dégager ce qui fait système en distinguant les fonctionnements des familles selon une logique de groupe ou une logique de réseau. La mise en évidence de types différents de familles étendues comme le préconisait P. Willmott ou de famille-entourage ou encore de maisonnée ou parentèle, concepts de l'anthropologie revisités par Florence Weber, permettrait de dépasser le cadre strict du ménage et peut-être de nuancer l'effet du processus de modernisation de la famille sur l'affaiblissement des liens intergénérationnels dans les pays du Sud.

En conclusion, on le voit la famille a au cours des dernières décennies relevé de nombreux défis en s'adaptant. La persistance des liens intergénérationnels n'est pas une survivance des sociétés passées ou traditionnelles comme on a pu le penser, mais constitue bien un des leviers actuels des solidarités. C'est cette extraordinaire capacité de la famille à évoluer, à innover de nouveaux rapports entre générations qu'il faut ici souligner :

- L'émergence de nouvelles valeurs familiales basées sur de règles d'autonomie et de liberté n'a pas entraîné la disparition des relations intergénérationnelles. Agnès Pitrou relève, dès 1976, le fait que les jeunes même s'ils ne partagent pas les valeurs de leurs parents continuent à entretenir des relations avec eux. Trente ans plus tard le même constat peut être dressé, les baby-boomers sont des générations pivot comme l'ont été les générations précédentes et s'investissent fortement dans leur rôle de grands-parents.
- L'instabilité, les ruptures et la constitution d'unions successives ne parviennent pas à user, ni à dénouer les liens familiaux. Les liens familiaux se restructurent autour de la lignée féminine mais il semble également que la rupture des liens entre le père et ses enfants après

divorce pourrait devenir moins nette avec l'émergence de la norme du « bon divorce » et que les relations entre les enfants et les grands-parents paternels ne soient pas toujours complètement rompus.

- L'entrée massive des femmes sur le marché du travail ne les a pas empêchés d'assurer leur rôle au sein de la famille. C'était la crainte dans les années 1980 de voir les femmes se détourner des obligations familiales vis-à-vis de leurs petits-enfants et leurs parents âgés, mais également de leurs enfants adultes car ce sont elles qui gèrent les cohabitations prolongées ou recohabsitations.
- Les migrations internationales peuvent réactiver les réseaux. Aussi bien au pays ou région d'accueil qu'au pays ou région d'origine. Les transferts financiers sont loin d'être négligeables en particulier dans les pays du Sud.
- la modernisation du pays n'a pas toujours entraîné un affaiblissement des solidarités intergénérationnelles dans tous les pays du Sud en particulier au Cambodge démontrant que selon l'expression de Marc Pilon *la famille étendue plie, se déforme mais ne se rompt pas ...*

On serait tenté alors de partager la conclusion de Bengtson établi à partir de sa recherche longitudinale sur les solidarités intergénérationnelles aux États-Unis de 1971 à 1991 prédisant que le contrat générationnel implicite dans les relations familiales ne sera pas très différent en 2094.

Pourtant cet optimiste doit être nuancé car le maintien des liens intergénérationnels dans certaines circonstances n'est pas acquis :

- dans des contextes de pauvreté et de crise surtout dans les pays du Sud avec l'absence de protection sociale. Car comme le souligne Vignikin *la pauvreté mine les solidarités familiales*.
- la maladie notamment le sida en Afrique et en Asie qui affaiblit les solidarités familiales. Se pose le problème de la prise en charge des malades par les apparentés sur très longue période.
- la dépendance des personnes âgées qu'elle soit financière ou physique. Car comme l'écrit François de Singly « la qualité des relations intergénérationnelles est compatible avec le sentiment du devoir, voire de l'obligation mais non avec le sentiment de dépendance ».

Le véritable défi se trouve là. Vulnérabilité des personnes âgées, notamment des femmes, crise économique affectant durablement les jeunes générations, SIDA, .... charge accrue de la génération pivot.

Toutes les questions sur les effets du vieillissement sur les relations intergénérationnelles (taille et structure du réseau, aides, notamment la cohabitation entre génération, renforcement ou affaiblissement des liens lié à la modernité, équilibre macro-économique ...) et inversement l'influence des relations intergénérationnelles sur les comportements en particulier les questions de transmissions seront abordés au cours de ce colloque.

Aussi, de même que le colloque sur « les familles d'aujourd'hui » de 1984 à Genève a marqué les recherches sur la famille, je suis sûre que ce colloque constituera une étape importante dans l'étude des relations intergénérationnelles.



## BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE P. (ed), 2007, *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Paris, CEPED.
- ARBER S. and ATTIAS-DONFUT C., 2000, *The Myth of Generational Conflict : the Family and State in Ageing Societies*, London, Routledge, ESA Studies in European Societies, 232 p.
- ARRONDEL L., 2003, (sous la direction) *Épargne, assurance-vie et retraite*, Paris, Economica, 261 pages.
- ATTIAS-DONFUT C. (sous la direction), 1995, *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan, Coll. « Essais et recherche », série Sciences sociales, 352 p.
- BAWIN-LEGROS B., GAUTHIER A. and STASSEN J.-F., 1995, « Les relations intergénérationnelles sont vivaces, oui mais ... », in BAWIN-LEGROS B. et JACOBS T. (dir.), *Transferts, flux, réseaux de solidarité entre générations*, Bruxelles, SSTC, pp. 25-50.
- BENGTSON V.-L., ROBERTS R. E.-L., 1991, « Intergenerational solidarity in aging families : An example of formal theory construction », *Journal of Marriage and the Family*, volume 53, n° 4, pp. 856-870.
- BENGTSON V.-L., GIARRUSSO R., 1995, « Effets à long terme du lien filial » in ATTIAS-DONFUT C. (sous la direction), *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan, Coll. « Essais et recherche », série Sciences sociales, 352 p.
- BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y. (dir.), 1999, *Proches et parents : l'aménagement des territoires*, Paris, Ined/Puf, cahier n° 143.
- BONVALET C. ET OGG J., 2004, « Les enquêtes sur l'entraide familiale en Europe », *Recherches et prévisions*, n° 77, pp. 78-85.
- CHARBONNEAU J., 2004, « La recherche sur les solidarités au Québec », *Revue des affaires sociales*, 3, pp. 173-204.
- CICHELLI-PUGEAULT C., CICHELLI V., 1998, *Les théories sociologiques de la famille*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n° 236, 122 p.
- COENEN-HUTHER J., KELLERHALS J., VON ALLMEN M., 1994, *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne, Éditions Réalités sociales.
- CRENNER E., 1998, *La parenté : un réseau de sociabilité actif mais concentré*, Insee Première, n° 600.
- CRENNER E., 1999, *Famille, je vous aide*, Insee Première, n° 631.
- DAATLAND S.-O., 1990, « What are families for ? On family solidarity and preferences for help », *Ageing and Society*, n° 10, pp. 1-15.
- DAATLAND S.-O. and HERLOFSON K., 2003, « Lost Solidarity or Changed Solidarity : A comparative European view of normative family solidarity », *Ageing and Society*, n° 23, pp. 537-560.
- DANDURAND R.-B. OUELLETTE F.-R., 1992, *Entre autonomie et solidarités. Parenté et soutien dans la vie des jeunes familles montréalaises*. INRS Culture et société. Université Québec.
- DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), 2002, *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, LGDJ, Coll. « Droit et société », volume 34.
- DURKHEIM E., 1892, « La famille conjugale », in DURKHEIM E., 1975, *Le sens commun. Textes III : fonctions sociales et institutions*, Paris, Éditions de Minuit.
- FINCH J. and MASON J., 1991, « Obligations of kinship in Britain : is there normative agreement ? », *British Journal of Sociology*, n° 42, pp. 345-367.

- GAYMU J., FESTY P., POULAIN M., BEETS G. (projet Félicie), 2008, *Future Elderly Living Conditions in Europe*, INED, Travaux et documents, Les cahiers de l'Ined N°162, 315 p.
- GIDDENS A., 1992, *The Transformation of Intimacy*, Cambridge, Polity Press.
- GODBOUT J.-T., CHARBONNEAU J. et LEMIEUX V., 1996, *La circulation du don dans la parenté. Une roue qui tourne*, Montréal, Inrs-Urbanisation.
- GOKALP C., 1978, « Le réseau familial », *Population*, n° 6, pp. 1077-1094.
- KELLERHALS J., LEVY R. et WIDMER E., 2002, *Cohésion, régulation et conflits dans les familles contemporaines*, Genève, Rapport FNRS.
- LASLETT P., 1977, *Family Life and Illicit Love in Earlier Generations*, Cambridge University Press.
- LE WITTA B. 1991, « L'énigme des trois générations » in Martine Segalen (éd.), *Jeux de famille*, Paris, Seuil.
- LITWAK E., 1985, *Helping the Elderly. The Complementary Roles of Informal Networks and Formal Systems*, New York, The Guildford Press.
- MARTIN C., 2002, « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique », in DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), 2002, *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, collection « Droit et société » Maison des Sciences de l'Homme, volume 34, Paris.
- MASSON A. « Économie des solidarités. Forces et faiblesses des solidarités comme anti-marché », in DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), 2002, *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, LGDJ, Coll. « Droit et société », volume 34, pp. 143-182.
- ORTALDA L., 2001, *Le système d'entraide au sein de la parenté : entre logiques sociales et pratiques familiales*, thèse de doctorat, université Paris-X Nanterre.
- OUELLETTE F.-R. et DANDURAND R.-B. (dir.), 2000, « Nouvelles parentés en Occident », *Anthropologie et sociétés*, volume 24, n° 3.
- PARSONS T., 1951, *The Social System*, London, Routledge and Kegan Paul
- PARSONS T., 1955, « The kinship system of the contemporary United State », in BOURRICAUD F., *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon.
- PITROU A., 1978, *Vivre sans famille*, Toulouse, Privat.
- PITROU A. 2002, « À la recherche des solidarités familiale. Concepts incertains et réalité mouvante » in DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), 2002, *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, LGDJ, Coll. « Droit et société », volume 34, pp. 233-252.
- PILON M., VIGNIKIN K., 2006, *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*, AUF Éditions des archives contemporaines.
- REMY J. 1967, « Persistance de la famille étendue dans un milieu industriel et urbain », *Revue française de sociologie*, VIII, pp 493-505.
- ROUSSEL L. et BOURGUIGNON O., 1976, *La famille après le mariage des enfants. Étude sur les relations entre générations*, Paris, Ined/Puf, collection « Travaux et documents n° 78.
- SINGLY, F. 1993, *Sociologie de la famille*, Paris, Nathan, p 77.

- SGRITTA G., 1994, « The generational division of welfare : equity and conflict », in QVORTRUP J. *et al.* (dir.), *Childhood Matters. Social Theory, Practice and Politics*, Aldershot, Avebury, 395 p.
- VERON J., PENNEC S., LEGARE J., 2004, *Âge, générations et contrat social*, Paris, INED, Travaux et documents, n° 153, 340 p.
- WALKER A., 1993, « la relation entre la famille et l'état en ce qui concerne l'aide aux personnes âgées », in O. Kuty, M. Legrand (éd.) *Politiques de santé et vieillissement*, AISLF. Université de Liège, Université de Nancy2.
- WEBER F., 2002, « Pour penser la parenté contemporaine », in DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, collection « Droit et société », Maison des Sciences de l'Homme, volume 34, Paris.
- YOUNG M. et WILLMOTT P., 1957, *Family and Kinship in East London*. London, Routledge ad Kegan Paul, traduit en français, 1982, *Un village dans la ville*, Paris, Centre Georges Pompidou.